

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Document graphique: Hagéville - Hameau de Champs
Echelle: 1:2000

| Édition du document | Date de référence | Procédure en cours |
|---------------------|--|--------------------|
| 06/03/2025 | Prescription de la procédure DCC 28 mai 2019 | |
| | Projet arrêté du PLU DCC 06 mars 2025 | |

Communauté de communes de Mad & Moselle
bâtiment Henri Pouillet
54240 THIAUCOURT-REGNIEVILLE

AURAT
AGENCE D'URBANISME
D'ACCOLADES DE MOSELLE

Éléments du territoire

- Bâti
- Parcelle cadastrale
- Limite communale
- Zone réglementaire
- Prescriptions ponctuelles

• Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L19-19, R15-41 3°); Élement petit patrimoine

• Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L19-19, R15-41 3°); Arbres remarquables

• Éléments de paysage (sites, secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L19-19, R15-41 3°); Mares

• Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L19-19 et L15-23, R15-41 3° et R15-43 5°); Cône de vue et silhouette villageoise

Prescriptions linéaires

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L19-19, R15-41 3°); Façade à préservation renforcée

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L19-19, R15-41 3°); Linéaire artisanal et commercial à préserver

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L19-19, R15-41 3°); Murailles, vignobles, remparts ou bois frontières

... Voies, chemins à conserver, à créer (L15-38, R15-48 1°); Chemins

... Éléments de paysage (sites, secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L19-23, R15-43 5°); Linéaires d'arbres et de haies à protéger

Prescriptions surfaciques

Emplacement réservé

Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Patrimoine bâti à protéger

Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L19-19, R15-41 3°); Trame des sites de mémoire et d'histoire

Eléments de continuité écologique, trame verte, bleue (L15-23 al. 2, R15-43 4° et R15-43 8 1°); Trame bleue

Eléments de paysage (sites, secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L15-23, R15-43 5°); Trame des zones humides

Eléments de continuité écologique, trame verte, bleue (L15-23 al. 2, R15-43 4° et R15-43 8 1°); Trame thermophiles

Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L15-23 al. 2, R15-43 4° et R15-43 8 1°); Trame prairiale

Eléments de paysage (sites, secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L15-23, R15-43 5°); Trame des espaces paysagers et végétaux à préserver

Eléments de continuité écologique, trame verte, bleue (L15-23 al. 2, R15-43 4° et R15-43 8 1°); Trame forestière de boisement

Eléments de continuité écologique, trame verte, bleue (L15-23 al. 2, R15-43 4° et R15-43 8 1°); Périmètre comprenant des orientations d'aménagement, de programmation (OAP) (L15-6, L15-7, R15-6 à R15-8-1)

Informations surfaciques

Cimetière

Zone d'inondation possible localisée

Zone d'alleée et de risque inondation (moyen à fort)

Zone de risque inondation et mouvement de terrain (moyen à fort)

Zone d'alleée et de risque mouvement de terrain (moyen à fort)

